



AIDE A L'ORIENTATION

Clauses sociales / Recrutement direct

Check-liste des points à valider par un prescripteur avant une orientation sur un emploi clauses sociales

- 1) J'ai validé que le candidat correspond aux critères administratifs des clauses sociales.
- 2) J'ai vérifié la validité des papiers d'identité du candidat.
- 3) J'ai validé le projet professionnel du candidat.
- 4) J'ai présenté le poste au candidat lors d'un entretien individuel.
- 5) J'ai vérifié que le candidat est d'accord pour s'engager sur le poste. Il en connaît :
 - les missions
 - les conditions de travail :
 - horaires
 - contexte (travail en extérieur, ..).
- 6) J'ai validé le savoir être du candidat par exemple lors de positionnement sur d'autres dispositifs / sur d'autres offres d'emploi. Notamment les critères suivants :
 - ponctualité
 - politesse
 - bonne présentation
 - envie de travailler.
- 7) J'ai validé les savoir-faire liés au métier par exemple en le positionnant sur un stage découverte métier / un pré-qualifiant / un chantier école / une formation / une Evaluation en Milieu de Travail / un recrutement par simulation / une expérience professionnelle (en structure d'Insertion par l'Activité Economique ; en contrat aidé ; etc. ...).
- 8) J'ai mis à jour le CV du candidat :
 - les adresses et téléphone sont valides
 - les dernières expériences sont notées.